

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0005695

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)
Matricule : 1143

Société : RAM

124886

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BALMANE Mohamed

Date de naissance :

01-01-1941

Adresse :

Cité Djemaa Jamila 7 Rue 19 n° 15 Casablanca

Tél. : 0661789912

Total des frais engagés : 769,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation

29/10/2022

Nom et prénom du malade :

BALMANE HABIBA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Des maladie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 02/08/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Patient des Actes
29/04/2022	C		5250DH	Docteur J. B. Chirurgien-Vétérinaire 310 Rue Oded Elzahar Cte Dianaâ C-CSABA Tel 022 59 41 31 027 10 62

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	29/07/22	40,50
	29/07/22	478,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates a dental arch with numbered teeth (1 through 8) arranged in four quadrants. The quadrants are labeled: D (left), H (top), G (right), and B (bottom). The teeth are represented by circles with numbers indicating their position in each quadrant.

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur ID HMIDA Naima

Spécialiste

Dermatologue - vénéréologue

Spécialiste des maladies de la peau,
de l'ongle et du cuir chevelu

Maladies sexuellement transmissibles, laser

Chirurgie de la peau, cosmétologie et allergologie

الدكتورة اد حميدة نعيمة

اختصاصية

أمراض الجلد، الأظافر و الشعر

الأمراض التناسلية

جراحة الجلد، الليزر

طب التجميل والحساسية

Casablanca, le

29 Juil 2022 الدار البيضاء في

Le contrôle ne doit pas dépasser deux semaines

Z-^a BARRADE MARIBA

40,50

II Effacé hiver

de 50.

40,50

0522 59 41 31

Docteur Id Hamida Naima
Dermatologue - Vénérologue
Cte Djamaa Oued Eddahab Jamila 1
Tel : 022 59 41 31 027 10 62 71

LOT : 0071
EXP : DEC 2023
PPV : 40,50 Dhs

شارع وادي الذهب ، الطابق الأول ، جميلة 7 ، سباتة - الدار البيضاء
310 , bd Oued Eddahab, Jamila 7 Sbata, 1er étage - Casablanca

Docteur ID HMIDA Naima

· Spécialiste

Dermatologue - vénérérologue

Spécialiste des maladies de la peau,
de l'ongle et du cuir chevelu

Maladies sexuellement transmissibles, laser

Chirurgie de la peau, cosmétologie et allergologie

الدكتورة اد حميده نعيمة

اختصاصية

أمراض الجلد، الأظافر و الشعر

الأمراض التناسلية

جراحة الجلد، الليزر

طب التجميل والحساسية

Casablanca, le 29 Juil 2022 الدار البيضاء في

2^{me} BALNATE HABIBA

478,50

11 Vitisum cream

No 11 a exp

478,50

SP
HARMACIE DOUNIA
MENNERIAT NOUFISSA
JAMILA 5 RUE 14 N°108 BIS CASA
ICE: 001534607000032
PAT: 32217809

MS

478,50



436574 361648

BATCH / LOT.:

Docteur Id Hamida Naima
Dermatologue - Venerérologue
Spécialiste Oued Eddahab Jamila 7
Casablanca CASABLANCA
Tel: 022 59 41 31 - 027 10 62 77

☎ 0522 59 41 31

310 شارع وادي الذهب ، الطابق الأول ، جميلة 7 ، سباتة - الدار البيضاء
310, bd Oued Eddahab, Jamila 7 Sbata, 1er étage - Casablanca

Le contrôle ne doit pas dépasser deux semaines